**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 72 (1927)

Heft: 2

**Artikel:** La méthode d'instruction pour l'emploi du fusil mitrailleur [suite]

Autor: Masson, R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-341035

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La méthode d'instruction pour l'emploi du fusil mitrailleur.

(Suite.)

## IV. L'INSTRUCTION ET LE COMBAT DU GROUPE F. M.

1. Généralités. L'année 1926 représente pour l'instruction de l'emploi du F. M. la phase des essais avec la troupe. Il est à souhaiter que les expériences faites dans ce domaine soient utilisées pour une réglementation définitive de la méthode d'instruction. Nous ne chercherons pas ici à étudier cette réglementation dans le détail, mais plutôt à discuter quelques principes sur lesquels repose la méthode à adopter.

La composition organique du groupe F. M. est conditionnée par les servitudes auxquelles cette arme automatique est soumise. Ces servitudes sont les mêmes, quel que soit le « modèle » de la mitrailleuse légère. Tous les hommes du groupe sont des servants dont le travail ne s'accomplit qu'en fonction du tir automatique. Tout groupe F. M. doit donc être composé d'un certain nombre d'éléments dont l'activité assure:

1. La direction tactique et celle du tir: chef

2. Le service de l'arme :

tireur et aide-tireur

3. Le ravitaillement en munitions et en eau :

pourvoyeurs.

4. La protection de l'arme:

fusiliers mitr.

5. Les réparations :

(pièces de rechange portées par le tireur), les armuriers sont attachés à la cp.

Nous voyons, en comparant l'organisation des groupes allemand et suisse et de l'équipe française, que l'application de cette règle est constante :

a) Equipe F. M. française 1 cpl. chef d'équipe

1 tireur

1 1er pourvoyeur

3 aides-pourvoyeurs

Total

6 hommes

b) Groupe F. M. allemand 1 cpl. chef de groupe 1 tireur 3 pourvoyeurs 3 protecteurs de l'arme 8 hommes Total cpl. chef de groupe c) Groupe F. M. suisse 1 tireur 1 3 pourvoyeurs autres servants (protection et ravitaillement)

8

hommes

Total

Ces groupes sont de composition identique (chef, tireur, pourvoyeurs). La seule différence réside dans le mode de subordination. Alors que les groupes allemand et suisse sont actionnés directement par le chef de section, l'équipe française ne l'est qu'indirectement. Entre le chef de section et le caporal F. M. s'élève un organe intermédiaire : le chef du groupe de combat (groupe français = 1 équipe F. M. et 1 équipe de grenadiers-voltigeurs). Mais l'instruction formelle de ces groupes F. M. tendant au même but exige des procédés identiques, à quelque armée qu'ils appartiennent. C'est ce que prouve l'étude des règlements étrangers. On y relève le souci constant d'une réglementation très détaillée de toute instruction formelle. Les conditions spéciales de formation d'une troupe de milices nous empêchent de suivre des méthodes dont l'assimilation demande du temps. Voyons dans quelle mesure il conviendrait de le faire en regard de nos moyens.

- 2. Les formations. Il faut entendre par « assouplissement formel » l'exercice des différentes formations appelées à faciliter la conduite du groupe sur le terrain. Les règlements en vigueur distinguent, en principe :
  - a) les exercices d'ordre serré;
  - b) les exercices d'ordre dispersé (déploiements).

Notre nouveau règlement d'infanterie fixera le genre et le nombre des formations du groupe F. M.

a) Exercices d'ordre serré. Toute l'instruction étant faite essentiellement en vue du combat, nous dirons que les exercices d'ordre serré ne visent qu'à permettre au chef de faire

marcher son groupe le plus longtemps possible dans un ordre correct. D'où : gain de temps, possibilité, pour le chef, de mieux « commander » sa troupe. Les hommes du groupe F. M. étant équipés différemment selon leur fonction, il a fallu fixer à chaque servant sa place dans les différentes formations. Le groupe automatique n'étant pas, comme celui des fusiliers, composé d'éléments interchangeables, ne pouvait pas être instruit selon les prescriptions du R. E. 1908, prescriptions qui s'adaptent encore en grande partie au groupe de fusiliers. Il était donc nécessaire que les formations usuelles (rassemblements, colonnes de marche, par deux et par un) renfermassent une «répartition» du matériel s'harmonisant avec l'utilisation tactique du groupe (par exemple : aidetireur et pourvoyeurs à proximité du tireur, etc.). Il ne pouvait s'agir, pour nous, que de formations simples et peu nombreuses. Nous donnons ci-contre, à titre documentaire, le schéma des formations appliquées à l'E. R. III/1 1926.

Légende :

Caporal F. M.

Tireur F. M.

Pourvoyeur

Fusilier du gr. F. M.

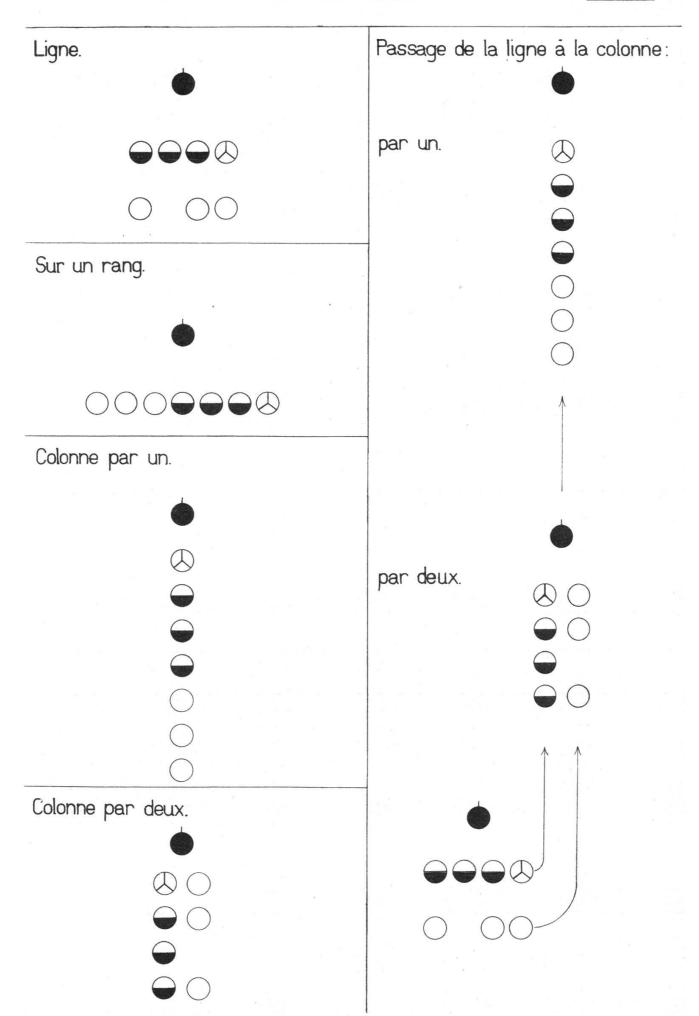
Ces formations suffiront pour assurer l'assouplissement du groupe et lui permettront de progresser rapidement pendant la phase d'approche. En outre, elles contiennent, en germe, le groupement technique du matériel F. M. (Fusil, canon de rechange, munitions).

Transcrivons ici, sous forme de

tableau, et à titre de rappel, l'organisation du groupe F. M., telle qu'elle a été fixée par le chef d'arme de l'infanterie, dans le Règlement provisoire pour l'instruction de l'emploi du F. M. 1926 <sup>1</sup>.

Fonctions	Armement	Matériel F. M.	Munitions	Outils
Chef Tireur F. M.	mousqueton F. M. (appui ant.)	jumelles Zeiss appui post.	48 cart. mousq. 120 cart. F. M. 48 cart. mousq.	pioche
1er pourvoyeur	mousqueton	étui en cuir av. canon de rech.	300 cart. F. M 48 cart. mousg.	pelle
2e*, 3e** pourv.	mousqueton	canon de rech.	300 cart. F. M.	*hache
les 3 fusiliers	mousqueton		48 cart. mousq. 48 cart. mousq.	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lors du premier projet d'organisation du groupe F. M., il avait été prévu que le tireur et le premier pourvoyeur seraient armés d'un revolver. Cette attribution ne sera pas maintenue ; tous les hommes porteront le mousqueton. Nous avons tenu compte de cette modification.



Les photographies ci-dessous illustreront le schéma des formations indiquées plus haut :



Fig. 2. Groupe F. M. en ligne (ou colonne de marche).

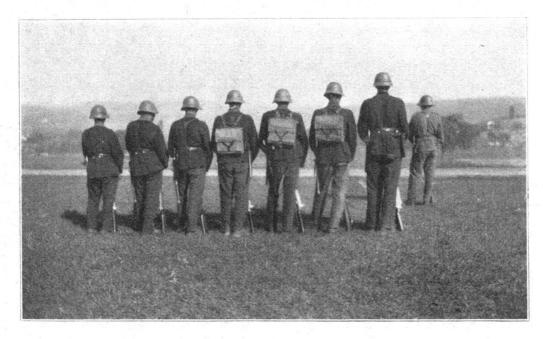


Fig. 3. Groupe F. M. sur 1 rang.

b) Exercices d'ordre dispersé. Le Règl. prov. man. inf. franç. dit au chiffre 273 : « Il n'existe aucune formation habituelle d'attaque pour le groupe de combat ». Il est vrai que



Fig. 4. Groupe F. M. en colonne par deux (le groupe en ligne a fait une conversion à droite).

la 1<sup>re</sup> partie de ce règlement (titre III, article 5) codifie un certain nombre d'exercices de déploiements dans le cadre du groupe, mais ceci plutôt aux fins d'une coordination des mouvements entre l'équipe F. M. et une équipe de voltigeurs.

Ce règlement ajoute (2e partie, chiffre 274) : « Les déploiements normaux indiqués dans la 1re partie pour servir d'étude de mécanisme ne sont pas destinés à être étroitement appliqués au combat. Ils peuvent inspirer les dispositifs plus ou moins stables que prendra successivement le même groupe, sans qu'aucun des combattants, sauf le premier pourvoyeur, ait une place fixe par rapport aux autres ».

Pour nous se pose de nouveau cette question : Dans quelle mesure faut-il prescrire des formations (déploiements, etc.), à titre d'assouplissement reconnu nécessaire, puisque le combat (but de l'instruction) force au contraire les chefs à abandonner tout dispositif rigide et à agir suivant leur propre initiative ?

Une armée permanente peut s'offrir le luxe d'une méthode transitoire (étude du mécanisme), la période du service en campagne étant suffisamment longue (comparée à notre temps d'instruction), pour que chefs et troupe puissent s'affranchir de certains procédés qui n'ont qu'une valeur passagère en ne constituant qu'un des moyens pour atteindre le but. Le caractère des exercices de service de campagne pousse les gradés à se libérer de certains schémas trop étroits. Mais il faut des gradés marqués de l'expérience que procure le métier. C'est à ces chefs-là que l'on peut appliquer cette définition du « groupe déployé » : (chiffre 275 du même règlement) : « D'une manière plus générale, on entend par groupe déployé face à un objectif, un groupe disposé de telle sorte que tous les éléments peuvent prendre cet objectif sous leur feu sans se gêner mutuellement. Le déploiement ne comporte donc pas nécessairement un grand espacement en largeur ».

Dans notre armée, nous devons rechercher, à l'intention de nos cadres de milices, un système d'instruction méthodique qui permette de donner une forme concrète à un principe. L'initiative raisonnée est en partie le produit de l'expérience. Or, cette expérience s'appuie sur le « métier acquis ». Nos cadres subalternes ne le possédant pas, il faut bien qu'ils puissent baser leur activité tactique sur quelques règles, dont l'application exige précisément un certain nombre de dispositifs exemplaires.

Cette affirmation semble contredire la tendance que l'on a un peu partout à élever un culte au « tirailleur isolé », qui participe à la tâche commune par son tir de précision. Mais il ne faut pas oublier que, malgré tout, le groupe de fusiliers et à plus forte raison le groupe F. M. homogène doit être « commandé » jusqu'à la phase décisive inclusivement. Pour permettre au chef de groupe de garder sa troupe constamment en mains, il faut que l'activité de ce groupe soit limitée par un cadre qui n'est pas autre chose qu'une formation quelconque ordonnée. La discrimination que les règlements des armées permanentes font entre les déploiements faits à titre d'assouplissement et les formations de combat qui s'affranchissent de toutes règles peut s'appliquer à l'instruction d'une troupe qui reste pendant 12 mois sous les armes; elle ne saurait nous convenir. Apprenons peu, apprenons bien! Cette règle nous est imposée par des limites temporelles. N'oublions jamais

que nous formons nos hommes en un maximum de 55 jours d'instruction proprement dite! (Instruction spéciale des fusiliers-mitrailleurs, 47 jours!!).

Les formations fondamentales préparant l'assouplissement tactique du groupe F. M. comprendront :

- 1. Des déploiements en tiraileurs découlant des formations réglementaires (colonnes de marche, par deux, par un).
- 2. Des exercices de progression : en ligne de tirailleurs à X pas d'intervalle <sup>1</sup>, en essaim,

le groupe F. M. étant fractionné et échelonné en profondeur (suivant le terrain),

par bonds du groupe et surtout par bonds individuels, en rampant.

Nous donnons ci-après, à titre d'exemple, 2 schémas (A., B.) des formations en ordre dispersé.

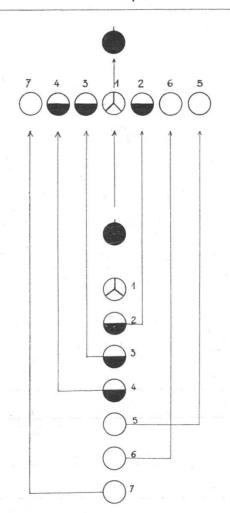
L'ensemble de ces formations constitue une base assurant en toutes circonstances, la mobilité du groupe, non dans un sens purement formel, mais en vue de la progression, de l'approche et de l'attaque. Ces formations, adaptées au terrain et modifiées par le chef en fonction du feu ennemi, permettront au groupe F. M. de remplir sa tâche vis-à-vis du groupe de fusiliers: l'appuyer par son feu automatique. Et pour que cet appui soit constant et efficace, le groupe F. M. doit se mouvoir, pour ne pas perdre le bénéfice du tir à courte distance et pour ne pas laisser s'agrandir démesurément la distance qui le sépare de l'échelon des fusiliers qu'il doit soutenir. Or, ce mouvement exige des formations simples. Abandonnons les figures géométriques et à leur suite le vocabulaire d'architecte qui n'a que trop fleuri chez nous. Et laissons tomber dans l'oubli les formations pentagonales, hexagonales, en losange, en trapèze et en triangle isocèle!!

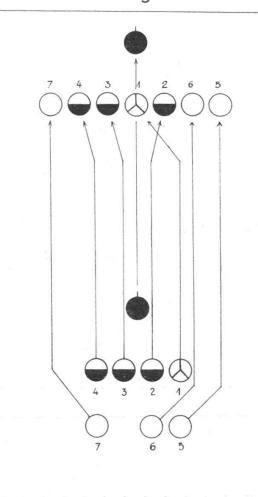
- 3. Le combat du groupe F. M.
- a) Généralités concernant l'emploi tactique du groupe F. M.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette ligne de tirailleurs n'est pas une formation rigide demandant de l'alignement. Elle est ordonnée pour donner aux hommes de l'espace et leur permettre d'utiliser le terrain.

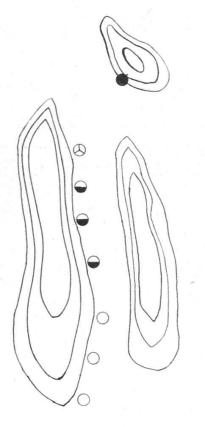
de la colonne par un.

de la ligne.

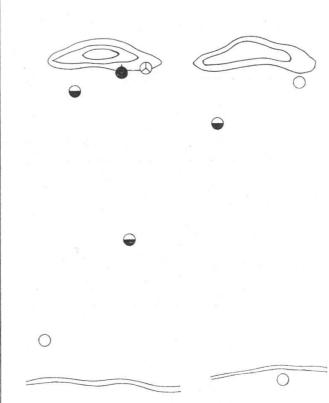


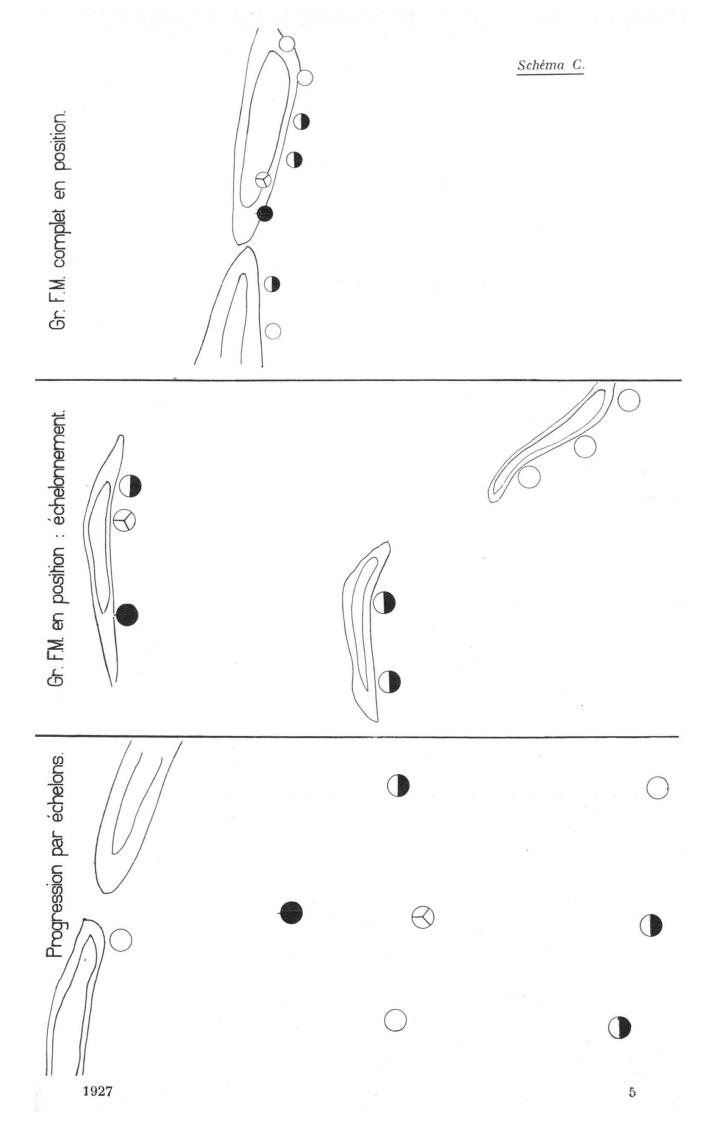


Colonne de tirailleurs.



Progression par bonds individuels.





- I. Dans l'offensive les groupes F. M. ont pour mission principale de préparer et d'appuyer le mouvement des groupes de fusiliers. Ils tirent, par conséquent, sur tout objectif empêchant les éléments de mouvement de progresser.
- II. Dans la défensive, ils agissent conformément à un plan de feu coordonnant l'action de toutes les armes de la compagnie. Les F. M. exécutent, en général, des feux de barrage, complétant ceux de la mitrailleuse lourde. Leurs objectifs seront surtout des cheminements ou des espaces de terrain que la mitrailleuse ne peut atteindre. L'emploi des groupes F. M. dans la défensive n'offre donc aucune difficulté d'instruction. L'essentiel est que le service de l'arme automatique soit techniquement bien assuré (refroidissement du canon, ravitaillement en munitions).

Dans les lignes qui suivent, nous considérerons avant tout l'activité du groupe F. M. pendant l'attaque (offensive).

- b) Transport du matériel pendant la marche. Chaque section dispose d'une charrette (modèle des mitr. de bat.) attelée d'un cheval. Cette charrette transporte le matériel F. M. et les munitions aussi longtemps que la troupe n'en a pas besoin (marche de paix). Dès que la compagnie a une mission de combat, les goupes F. M. s'équipent et prennent les munitions prévues comme première dotation de combat (900 cart. à raison de 300 par sac et 2 gaînes contenant 120 cart. (portées par le tireur), total : 1020 cartouches en magasins de 30. Dès le début du combat (approche) il est prévu que la charrette qui contient encore 960 cart. pour les 2 F. M. de la section, sera amenée à pied d'œuvre et constituera, pour la section, un premier échelon de ravitaillement en munitions. Nous verrons plus loin quelles sont les possibilités de ce service (titre IV, lettre g, le ravitaillement en munitions).
  - c) Le mouvement.
- I. Généralités. Le groupe F. M. ayant été attribué organiquement à la section, pour constituer l'appui de feu indispensable aux échelons de mouvement, l'on ne saurait concevoir le mouvement d'un groupe automatique sans se le représenter intimement lié à celui des groupes de fusiliers. En principe, le caporal F. M. reçoit sa mission du chef de section. Il lui

est, en effet, directement subordonné. Il est aussi plus avantageux d'assurer, à l'échelon de la section, le jeu des armes automatiques. Cette règle souffre cependant des exceptions. Dans la constitution de ses échelons, le lieutenant peut former des groupements à missions déterminées (composés de fusiliers et de F. M.) et subordonner occasionnellement le caporal F. M. au chef de ce groupement. Mais nous verrons que ces combinaisons sont rares, la section étant trop faible pour se prêter à la formation de groupements successifs.

D'après l'organisation actuelle de la section (voir schéma D), le lieutenant donne ses ordres à cinq subordonnés directs <sup>1</sup>. Quelle que soit d'ailleurs la composition de la section, la manœuvre élémentaire du chef sera toujours dominée par le principe tactique suivant :

- 1. Former un groupe de choc axé sur l'objectif à atteindre.
- 2. Appuyer ce mouvement par du feu (surtout feu automatique).
- 3. Réserver un second groupe de choc pour l'engager suivant le résultat obtenu par l'action du premier.

Or, l'application de ce principe exige la constitution d'échelons de mouvement et de feu, sous la forme d'un groupement des petites unités disponibles. Cela revient à dire que, dans la plupart des cas, le chef de section ne basera pas sa manœuvre sur une combinaison tactique exécutée par cinq groupes à tâches précises, mais plutôt par trois éléments répondant au principe énoncé plus haut. D'où il appert que les groupes F. M. (qu'ils agissent indépendamment l'un de l'autre ou qu'ils soient réunis par une mission commune), relèveront presque toujours directement du chef de section.

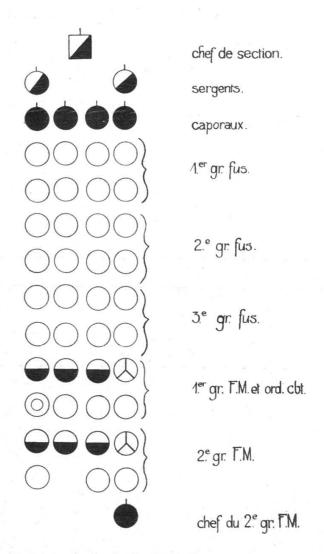
II. Le mouvement (exécution par le groupe F. M.).

La progression du groupe. F. M. est influencée par le terrain et par le feu ennemi. Ce groupe se comportera comme un groupe de fusiliers en adoptant des formations lui permettant d'utiliser

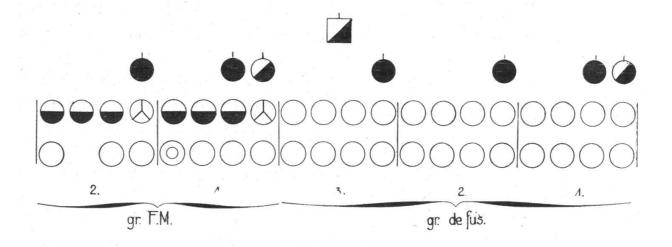
Nous ne voulons pas revenir ici sur la question de principe de cette organisation. Les lecteurs de cette revue ont certainement entendu parler des controverses qui se sont élevées au sujet de la composition organique de la section. Parmi plusieurs, deux projets ont été présentés, tendant, l'un, à organiser la section en 3 groupes directement subordonnés (2 gr. de fus. à 1 chef et 12 hommes et 1 gr. de F. M. à 1 chef et deux équipes, l'autre, qui a été adopté: à créer 3 gr. de fus. à 1 chef et 8 hommes et 2 gr. F. M. à 1 chef et 7 hommes.

SECTION (d'après le Règl. prov. F.M. 1926).

# En colonne de marche.



En ligne sur deux rangs.



le terrain et de ne pas justifier l'ouverture du feu automatique adverse. Mais, alors que la dispersion frontale d'un groupe de fusiliers n'est limitée que par la nécessité d'assurer continuellement l'action du commandement (chef de groupe), le groupe de F. M. ne peut remplir sa tâche essentielle, le tir automatique, que si les servants peuvent assurer instantanément le service du F. M. L'exécution du tir automatique dépendant du bon fonctionnement de ce service (refroidissement du canon et ravitaillement en munitions) il est évident que ce groupe ne pourra pas employer, pour progresser, des formations rendant difficile le regroupement rapide des servants.

Cette constatation nous amène à croire que, dans la plupart des cas, le groupe F. M. devra s'échelonner en profondeur plutôt que se répartir sur un grand front. Cet échelonnement correspond d'ailleurs aux multiples fonctions des hommes du groupe F. M. Le chef marchera en avant de son groupe de façon à pouvoir donner tout ordre à temps sans être talonné par ses hommes. Pendant la progression (attaque, éventuellement déjà pendant l'approche), le chef peut être appelé à mettre ses hommes à couvert ou à faire prendre une position de tir. Suivant les ordres du chef de section, l'échelon dont le groupe F. M. fait partie sera couvert par des « éclaireurs ». Si ce n'est pas le cas, chaque groupe assure de lui-même sa couverture. Le groupe F. M. dispose de trois hommes armés du mousqueton, ne portant aucun matériel F. M. et qui, de ce fait, sont plus mobiles que leurs camarades. C'est à eux qu'incombe la protection du groupe, pendant la phase où leur présence « derrière » le groupe n'est pas nécessitée par les besoins du ravitaillement en munitions.

d) La liaison. D'après le Règl. prov. F. M. 1926, (organisation de la section) une ordonnance de combat est spécialement attachée au chef de section. Attribution quelque peu schématique. En effet, il est des cas où le chef n'a pas besoin d'ordonnance et d'autres, plus nombreux, où une seule ordonnance ne suffit pas pour assurer les liaisons internes de la section. D'autre part, il eût été parfaitement illogique de prélever systématiquement sur les groupes de combat déjà assez faibles, un certain nombre d'hommes appelés à former

un groupe spécial des liaisons. En résumé, l'organisation des liaisons, dans le cadre de la section, est occasionnelle. Un groupe spécial sera formé à cet effet dans chaque cas particulier.

- e) La prise de position. L'objet de cette étude visant avant tout la méthode d'instruction, nous distinguerons, sous le titre de « la prise de position » :
  - 1. Les procédés d'instruction.
  - 2. Le groupe F. M. au tir.
- 1. Les procédés d'instruction.

Le fait que le F. M. est réputé être une mitrailleuse « légère » a quelque peu faussé l'idée que l'on se fait de sa mobilité. Il faut le répéter : le groupe F. M. n'est pas si mobile qu'on le croit communément. Ses servitudes (refroidissement du canon et ravitaillement en munitions) font que le service du groupe F. M. s'apparente très étroitement à celui de la mitrailleuse lourde. Le groupe F. M. peut facilement se « déplacer », dès que tous les hommes ont chargé leur matériel et que le groupe a été « mis en marche ». Mais le passage du tir au mouvement (et inversément) demande du temps et crée par là une certaine dissociation entre la cadence de progression du groupe de fusiliers et celle du groupe F. M. Or, pour réduire à un minimum la perte de temps causée par ces servitudes, il faut que le service du F. M. fonctionne comme un mouvement d'horlogerie. Il en résulte, à notre avis, que le procédé d'instruction doit être sensiblement le même que celui de la mitrailleuse.

Nouvelle question de principe: d'aucuns prétendent que le tireur doit pouvoir, en règle générale, assurer seul la mise en position du F. M., l'exécution du tir et éventuellement le changement du canon, ceci, pour éviter un groupement d'hommes autour de l'arme automatique et pour rendre le tireur plus « indépendant ». Cette conception permettrait de considérer le tireur F. M. comme un tireur habituel qui, au lieu d'être armé d'un mousqueton, l'est d'une arme automatique légère. Nous reprendrons ces arguments plus loin. Revenons à notre raisonnement:

Dès que l'ordre pour la mise en position du F. M. est donné, tous les mouvements, de quelque genre qu'ils soient, tendent

à permettre au tireur cette simple opération : peser sur la détente. Or, ces mouvements doivent être précis et rapides, précis pour assurer le fonctionnement de l'arme, rapides pour gagner du temps. Ces deux qualités ne peuvent s'acquérir que si l'on fait appel aux réflexes de l'homme. La constante répétition de certains mouvements supprime le raisonnement qui intervient forcément au début et crée l'automatisme. C'est précisément ce qui se fait dans le travail à la mitrailleuse lourde. Et nous pouvons adopter, dans une certaine mesure la même méthode, le service de toute arme automatique demandant l'exécution de quelques séries de mouvements invariables, quelle que soit l'utilisation tactique de cette arme. Mettre l'arme sur ses appuis, charger, viser, retirer les cartouches, assurer, etc., sont, par exemple, des mouvements qui ne subissent jamais de modifications imposées par le combat et qui peuvent, par conséquent, être assimilés à l'état de réflexes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de passer d'un extrême à l'autre en créant de multiples « séries de mouvements ». Les mouvements à exécuter au F. M. sont peu nombreux et simples. Il n'est donc pas nécessaire de produire leur enchaînement par une longue numérotation qui s'apparente à des movens mnémotechniques contestables.

Mais nous voudrions insister ici sur la nécessité d'une réglementation de quelques « groupes de mouvements », tels que : la charge, retirer les cartouches, assurer. Chaque groupe comprend normalement 3 mouvements. Exemples :

- a) Charger: 1. Levier sur M (F) (pour désassurer).
  - 2. Retirer la culasse.
  - 3. Introduire un magasin.
- b) Retirer les 1. peser sur le levier d'arrêt du magasin cartouches : (pouce de la main droite).
  - 2. Dégager le magasin. Le placer à droite du F. M.
  - 3. Peser sur la détente.
- c) Assurer: 1. Ramener le curseur de hausse à 0.
  - 2. Placer le levier sur S.
  - 3. Fermer le volet.

A notre avis, ces trois séries suffisent pour l'instruction

du tireur. Nous avons pu constater avec quelle rapidité les hommes s'assimilaient ces réflexes.

Et les autres mouvements, dira-t-on? N'oublions pas que le jour où l'instruction spéciale des fusiliers-mitrailleurs com mence, ces hommes ont déjà reçu l'instruction pour l'emploi du mousqueton (pendant deux semaines) et que, par conséquent, ils savent épauler, prendre le cran d'arrêt, viser, peser sur la détente, annoncer le coup. Ces mouvements, s'il est nécessaire de continuer à les exercer, n'ont pas besoin d'être repris dans des groupes spéciaux.

D'autre part, nous estimons qu'il serait avantageux de fixer certaines règles formelles pour la mise en position du F. M., ceci aux fins d'une technique des ordres précisant à la fois les ordres du chef et les mouvements du tireur. Les trois groupes de mouvements (a, b, c) cités plus haut pourraient y figurer logiquement. On arrive, par ce procédé (plus simple en réalité que dans un exposé théorique), à automatiser non seulement les mouvements faits à l'arme, mais tout le service de la mise en position. En outre, cette réglementation ne constitue pas seulement un moyen « d'instruction » passager, mais garde sa valeur même au combat. Ainsi formé, le groupe F. M. continue à travailler à la fin de son service dans le même sens et suivant les mêmes procédés qu'au début.

En résumé, notre proposition est basée sur la nécessité de n'enseigner que des mouvements que l'homme aura à faire au combat, quelle que soit la situation.

Autre question : pourquoi schématiser dans cette mesure et ne pas faire appel au bon sens et à l'initiative des exécutants\*? Nous répétons que toute instruction technique doit être réglementée, que seule cette réglementation évite des pertes de temps et inculque la confiance à une troupe de milices, qui doit sentir à tout instant l'existence d'une méthode.

Mais voici une autre raison qui milite en faveur de la réglementation détaillée de la mise en position du F. M.: l'automatisme acquis pour cette mise en position permet au caporal de ne pas s'occuper de la préparation technique de l'arme (au combat). Affirmation paradoxale, dira-t-on, puisque c'est précisément la tâche du chef. Mais comment veut-on que ce

chef s'ocupe « en même temps » de la mise en position du F. M. pour le tir et de son travail plus important de chef, qui exige la préparation des ordres qu'il va donner incessamment pour l'ouverture du feu ? Personne ne contestera le fait que c'est le caporal qui doit « diriger » le tir. La trépidation de l'arme empêche le tireur d'observer l'arrivée des projectiles, partant, de faire sans plus les corrections de pointage.

Le chef est l'œil du F. M. Au combat, il en domine constamment le feu. Or, ce caporal n'arrive sur la position de tir qu'une à deux minutes avant son groupe. Il lui faut le temps nécessaire pour s'orienter, fixer le ou les objectifs, préciser les distances, en déduire les hausses, observer éventuellement la manœuvre des groupes de fusiliers que le F. M. appuie. Il faut que, jumelles aux yeux, il puisse se livrer à « son travail », indépendamment de la préparation technique du F. M. Et cette indépendance de travail doit lui être assurée jusqu'au moment où, son ordre pour l'ouverture du feu étant prêt, il le donne au tireur. C'est à cet instant précis que le chef reprend contact avec son arme automatique. Et c'est en vertu de ce principe de collaboration (coordination du travail des différents éléments assurant le service de l'arme) que la réglementation d'une « instruction spéciale pour la mise en position du F. M. » nous semble justifiée.

.:\_:-:-

(A suivre.)

Capitaine R. Masson.